



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du lundi 30 septembre 2024 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 septembre à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉS :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé, représenté par Madame Marie Combelle

EXCUSÉ : /

ABSENT : /

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.

Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté selon la convocation et demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point supplémentaire :

- Fixation des avantages en nature.

L'assemblée approuve l'ajout de ce point à l'unanimité.

Madame Rouchon remercie les administrateurs de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Madame Rouchon indique qu'il s'agit des décisions prises du 1^{er} juin au 31 août 2024. 23 familles ont bénéficié d'une aide alimentaire et 22 familles ont bénéficié d'aides financières.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 JUIN 2024

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

Approuvée à l'unanimité.

3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES BLOUSES ROSES

Madame Rouchon indique que chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Levallois offre traditionnellement, au moment des fêtes de fin d'année, des coffrets gourmands à destination des seniors.

Comme l'année dernière, Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S. a souhaité laisser la possibilité aux Levalloisiens de renoncer à ce traditionnel coffret au profit d'un don pour l'Association les Blouses Roses, qui œuvre auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en EHPAD.

Sur l'ensemble des personnes concernées, 460 ont fait part de leur préférence pour le versement de ce don.

En réponse à Monsieur Nougulier proposant à l'avenir, que les administrateurs puissent être associés quant au choix des Associations pressenties à percevoir ladite subvention, Madame Rouchon indique en prendre bonne note.

Madame Bladier approuve cette suggestion.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération ayant pour objet d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 4 600 € à l'Association Les Blouses Roses dont une antenne est implantée à Levallois.

Approuvée à l'unanimité.

4 – DISPOSITIF PERMETTANT A L'AGENT PUBLIC CIVIL LE DON DE JOURS DE REPOS A UN AUTRE AGENT PUBLIC

Le dispositif du don de jours de repos permet à un agent public de renoncer, sous conditions, à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un collègue parent d'un enfant malade, aidant familial ou dont l'enfant qu'il a à charge vient de décéder.

Ce don est anonyme et sans contrepartie. Il permet à l'agent bénéficiaire du don de continuer à être rémunéré pendant son absence.

Ce dispositif est actuellement régi au CCAS par la délibération n°30 du 6 octobre 2020 relative à l'actualisation du dispositif de congé de solidarité. Toutefois, deux décrets, n°2021-259 du 9 mars 2021 et n°2023-774 du 11 août 2023, sont intervenus et en élargissent les modalités d'application.

En réponse à Madame Courades, Madame Rouchon indique que le CCAS est une petite structure. A ce jour, il n'est pas comptabilisé de dons de jours versés au profit d'un autre collègue contrairement à la Ville.

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le dispositif de don de jours de repos au profit des agents du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois qui remplissent les conditions pour en être bénéficiaires, en :

- intégrant les jours de congés bonifiés aux jours pouvant faire l'objet d'un don ;
- élargissant le dispositif aux parents d'un enfant qui décède avant l'âge de vingt-cinq ans ou assument la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge, ainsi qu'aux agents qui participent en qualité de sapeur-pompier volontaire aux missions ou activités d'un service incendie et de secours.

Approuvée à l'unanimité.

5 – MISE A JOUR DU DISPOSITIF DE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame Rouchon précise que la présente délibération a pour objet de mettre à jour le dispositif de recrutement des agents contractuels sur des emplois permanents.

Approuvée à l'unanimité.

6 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES RELATIFS À L'ACQUISITION DE DIVERS PRODUITS PERSONNALISÉS

Approuvée à l'unanimité.

7 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LEVALLOIS EN VUE DE L'ACQUISITION DE FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIÈNE ET 3D (DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION)

Madame Rouchon indique que les points 6 et 7 sont des conventions de groupements de commandes à établir avec la Ville, présentés également en séance du Conseil municipal ce même jour.

Approuvée à l'unanimité.

8 – FIXATION DES AVANTAGES EN NATURE

Madame Rouchon indique qu'il s'agit de préciser les avantages accessoires liés à l'usage du logement de fonction, dont l'occupant ne peut plus bénéficier de la gratuité des fluides.

Sont concernés les gardiens des résidences de seniors Lorraine et Mathilde Girault.

Approuvée à l'unanimité.

À l'issue de l'ordre du jour, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2024 à 18h30, dans la salle Aristide Briand, de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18h 50.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS